

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS**

Intitulé du service versant :	Cour d'appel de Besançon 1 rue Mégevand – BP 339 – 25017 Besançon cedex	N° de versement : 2704W
		Métrage : 6,90 mètres linéaires

Date du versement : 19/07/2021	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td>Exemplaire destiné au service versant</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td>Exemplaire destiné aux Archives</td> </tr> </table>		Exemplaire destiné au service versant	X	Exemplaire destiné aux Archives
	Exemplaire destiné au service versant				
X	Exemplaire destiné aux Archives				

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	Sommaire			
1-67	Contentieux pénal. – Minutes (2009). Dossiers de procédure d'assistance éducative, de la chambre spéciale des mineurs, de la chambre d'application des peines et de la chambre des appels correctionnels (2009). Registre d'audience de la chambre correctionnelle et de la chambre des mineurs (2006).	2006-2009		
68-69	Juridiction régionale de libération conditionnelle : dossiers de procédure.	2002-2004		
1-67	Contentieux pénal	2006-2009		
	Y compris minutes et dossiers d'assistance éducative (civil), traités à l'époque par la chambre des appels correctionnels.			
1-6	Minutes des arrêts	2009		
	Les numéros figurant entre parenthèses sont les numéros des arrêts.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1	janvier (1-92)	2009		
2	février-mars (93-265)			
3	avril-mai (266-453)			
4	juin--août (454-609)			
5	septembre-octobre (610-793)			
6	novembre-décembre (794-965)			
7-68	Dossiers de procédure			
7-15	Assistance éducative (civil)			
	Ces dossiers auraient dû être renvoyés aux juridictions de premier degré, qui doivent désormais les conserver. La pratique à la cour d'appel de Besançon étant de conserver les dossiers, ceux-ci ont été intégralement versés.			
7	51-55, 56, 64-69, 165-167			
8	186-194, 242			
9	243-244, 266-269, 326-327, 331-335			
10	436-439, 511-513			
	Les dossiers 457 et 458 manquent.			
11	542-545, 564, 581-582			
12	673-674, 685-692, 698			
13	747-752, 759-763			
14	872-875, 899-906			
15	955-965			
16-30	Chambre spéciale des mineurs			
	Tous les dossiers jugés en 2009 par la chambre spéciale des mineurs (y compris les dossiers d'intérêts civils) figurent dans le présent versement, y compris un dossier			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	(n° 442) relevant de l'article 133-3 du code pénal, qui aurait dû être conservé 20 ans au tribunal.			
16	168-170			
17	171-172			
18	173-175			
19	239-240			
20	241			
21	245-247, 440			
22	328-330			
23	441			
24-25	442			
26	514, 515 (tome I)			
27	515 (tome II)			
28	675-677			
29	745-746, 876-877			
30	878-879			
31-46	Chambre de l'application des peines			
31	13-19, 21-27			
	Pour le dossier 20, voir 149. Pour le dossier 24, voir 228. Pour le dossier 25, voir 302.			
32	28-34			
	Pour le dossier 30, voir 486. Pour le dossier 35, voir 487.			
33	133-144			
34	145-151, 185			
35	211-225			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
36	226-229, 286-290 Le dossier 285 manque.			
37	291-303			
38	396-413			
39	414-416, 478-489			
40	490-499, 565-569 Pour le dossier 499, voir 296 bis.			
41	571-580, 637-640 Pour le dossier 574, voir 656.			
42	641-661 Pour le dossier 656, voir 574.			
43	713-729			
44	730-733, 815-827 Pour le dossier 825, voir 480 bis.			
45	828-837, 907-914			
46	915-926			
47-66	Chambre des appels correctionnels En application des principes du cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques de 2014, il a été conservé, parmi les 521 dossiers, 1 dossier sur 8, soit 4 dossiers pris parmi les 30 dossiers relevant d'une durée de conservation de 20 ans aux termes de la circulaire du 25 septembre 2019 sur les archives des juridictions et 56 dossiers parmi les 491 dossiers ordinaires.			
47-58	Dossiers ordinaires			
47	1-6, 8			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
48	36-39, 81-82, 176	2006		
49	177-180			
50	210, 305-307			
51	308			
52	309			
53	351-354			
54	355-359, 546			
55	547-550, 586-587, 666			
56	669-670, 734-736			
57	737, 739, 768-770, 811-812			
58	813, 892-894, 897			
59-66	Dossiers de trafic de stupéfiants			
59-63	12			
64	10 et 275			
65-66	784			
67	Registre d'audience Concerne la chambre correctionnelle et la chambre des mineurs.			
68-69	Juridiction régionale de libération conditionnelle : minutes et dossiers de procédure. Il s'agit de l'ensemble des archives conservées pour cette juridiction, qui a fonctionné peu de temps.	2002-2004		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
68	2002	2002		
69	2004	2004		

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le 19/07/2021

La Directrice des Archives départementales du Doubs,
Nathalie ROGEAUX